

PROGRAMME DE FORMATION

Formation ouverte à distance - FOAD - 7 Heures

La loi Hoguet

Formation répondant au Décret n°2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier

Public visé par la formation et prérequis :

La formation s'adresse les titulaires de la carte professionnelle d'agent immobilier (ou s'il s'agit d'une personne morale, son représentant légal), les personnes qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau, les salariés et agents commerciaux employés en tant que négociateurs immobiliers, détenteurs d'une attestation d'habilitation fournie par le titulaire de la carte d'agent immobilier.

Objectifs de la formation :

La formation porte sur la mise à jour et le perfectionnement des connaissances dans les domaines juridique, économique, commercial, à la déontologie ainsi qu'aux domaines techniques relatifs à la construction, l'habitation, l'urbanisme, la transition énergétique.

Appréhender la portée de ces nouvelles obligations et savoir adapter sa pratique professionnelle à ces dispositions.

Justifier des compétences indispensables permettant le renouvellement de la carte professionnelle.

A l'issue de cette formation, les participants seront capables :

- de respecter le cadre juridique et réglementaire de la profession
- de s'assurer de la conformité des processus commerciaux avec les exigences réglementaires
- d'identifier les risques et d'apporter les mesures correctives nécessaires

Contenus de la formation :

Les thèmes abordés :

- Les obligations imposées aux professionnels concernés : le référentiel légal, le domaine d'application, les points clés
- L'organisation et l'encadrement de la profession : organisation et nouvelles règles déontologiques applicables, le respect des dispositions relatives à la loi contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, les responsabilités

REFERENTIEL LEGAL

- Loi HOGUET
- Loi ALUR
- Décrets et arrêtés
- Code civil, code de la consommation, code pénal

DOMAINE D'APPLICATION

- Les activités concernées
- Les personnes concernées
- Le cas particulier de l'agent commercial immobilier
- Les personnes exclues
- Les interdictions d'exercer

Les métiers connexes habilités

POINTS CLES

- Point clé : le mandat
- Point clé : la carte professionnelle
- Point clé : la tenue de registres
- Point clé : la rémunération
- Point clé : l'assurance RCP
- Point clé : la garantie financière
- Point clé : la formation continue
- Point clé : publicité des tarifs

ORGANISATION

- Libre installation sous conditions
- Libre prestation de services
- Etablissement principal et établissement secondaire
- Habilitation de collaborateur

NOUVELLES REGLES DEONTOLOGIQUES APPLICABLES

- Création du Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilière (CNTGI)
- Création d'une Commission de Contrôle
- Nature des sanctions
- Règles déontologiques

LE RESPECT DES DISPOSITIONS RELATIVES A LA LOI CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

- Bref rappel

RESPONSABILITES

- Responsabilité contractuelle
- Responsabilité délictuelle
- Responsabilité pénale

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Accès à des activités pédagogiques proposées et leur séquençement
- Réalisation de tests avec correction
- Liens vers des ressources postés ou web - dépôt de documents
- Accès immédiat aux références juridiques
- L'apprenant doit avoir parcouru obligatoirement tous les slides et avoir répondu au quizz final. Une bibliothèque de ressources est mise à sa disposition.

Moyens techniques :

- Login et mot de passe personnalisable
- Formation préalable à l'usage et didacticiel
- Une assistance technique intervient dans les 24 heures suivant le problème rencontré.

Modalités de suivi :

Chaque apprenant reçoit par mail un identifiant propre et un mot de passe ce qui permet une traçabilité précise. En effet, à tout moment un suivi du déroulé du parcours de l'apprenant est possible avec les temps de connexion indiqués.

Un carnet d'évaluation de l'apprenant permet au formateur à tout moment de suivre son avancée dans le module, les notes obtenues.

Évaluation de la formation / sanction de la formation :

Chaque partie se termine par un questionnaire. L'apprenant ne peut pas passer à la partie suivante s'il n'a pas parcouru au moins 90% de la précédente partie. Le QCM de chaque partie est aléatoire : chaque apprenant n'aura pas les mêmes questions. En effet un choix aléatoire des questions a été mis en place.

Un certificat est obtenu à la fin de la formation, si 90% des diapos ont été lues et que l'apprenant a répondu correctement à 70% aux questions posées dans le quizz final.

L'attestation ne sera téléchargeable que si l'apprenant a complété la fiche d'évaluation.

Qualité du formateur :

La formation a été développée par Véronique HERGUIDO LAFARGUE. De formation juridique et notariale, a exercé des fonctions au sein d'établissements bancaires. Elle s'est spécialisée dans le domaine de la compliance en devenant Responsable du Contrôle et de la Conformité Interne (RCCI) d'une société de gestion agréée, filiale du groupe Goldman Sachs.

Elle a aujourd'hui créé son propre cabinet de conseil dénommé « Happy Compliance » pour accompagner différents acteurs et principalement des Conseillers en Investissements Financiers afin de leur permettre de respecter de façon simple et efficace la réglementation qui leur est applicable.

Durée de la formation et modalités d'organisation :

La formation a une durée de 7h00